Devoir surveillé – Discriminations : handicap et inclusion

Les rappels de 6e sur l'égalité de tous les enfants et le droit à l'éducation, ce qu'est un handicap et pourquoi c'est un critère protégé par la loi, ce que garantissent l'article 23 de la CIDE, la loi du 11 février 2005 et la convention de l'ONU de 2006, l'école inclusive (loi du 8 juillet 2013, PPS, PAP, PAI, AESH, ULIS) et ce qui reste à faire pour une société inclusive

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 5e

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Définitions et repères ★★ *(4 pts)*

Réponds en une ou deux phrases (1 point par question).

a) Explique avec tes mots comment la loi du 11 février 2005 définit le handicap, et le rôle qu'y joue l'environnement.

b) Qu'est-ce qu'un handicap invisible ? Donne deux exemples.

c) Définis le validisme et donne un exemple.

d) Quels articles de la CIDE garantissent l'égalité de tous les enfants sans distinction et le droit à l'éducation ? Qu'en conclure pour un élève handicapé ?

Exercice 2 – Étude de documents : deux textes pour l'inclusion ★★★ *(4 pts)*

Document 1 — Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989, article 23 (extrait) : « Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »

Document 2 — Code de l'éducation, article L111-1, rédaction de la loi du 8 juillet 2013 (extrait) : le service public de l'éducation « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »

a) Présente les deux documents (nature, date).

b) D'après le document 1, à quelles trois conditions la vie d'un enfant handicapé est-elle « pleine et décente » ?

c) Explique ce que veut dire « inclusion scolaire » dans le document 2, en la distinguant de l'intégration.

d) Donne deux moyens concrets par lesquels un collège applique le document 2.

Exercice 3 – Qualifier quatre situations ★★ *(4 pts)*

Pour chaque situation, dis s'il s'agit d'une discrimination, d'un harcèlement, d'un aménagement prévu ou d'un manquement à l'accessibilité, puis justifie avec le cours (1 point par situation).

a) Une école de danse privée refuse d'inscrire une fillette sourde « parce qu'elle n'entendra pas la musique », sans chercher comment elle pourrait suivre les cours.

b) En contrôle, un élève dyspraxique tape ses réponses sur un ordinateur, comme le prévoit son PAP.

c) Depuis un mois, des élèves appellent chaque jour un camarade malentendant « le sourd » et cachent ses appareils.

d) En 2026, une commune inaugure une nouvelle salle des fêtes où l'on ne peut entrer que par un escalier.

Exercice 4 – PPS, PAP, PAI : quel dispositif, quels acteurs ? ★★ *(4 pts)*

Réponds en t'appuyant sur le cours (1 point par question).

a) Élise a une mucoviscidose et doit prendre des médicaments pendant la journée au collège. Quel dispositif lui faut-il ?

b) Bilal a une dysorthographie ; il n'a pas de dossier à la MDPH. Quel dispositif demander, et quel avis faut-il ?

c) Jules est malvoyant ; son handicap est reconnu par la MDPH et il a besoin d'un ordinateur adapté et d'une AESH. Quel dispositif, décidé par qui ?

d) Qui suit le parcours de Jules d'une année à l'autre, et que se passe-t-il chaque année ?

Exercice 5 – Argumenter : la France est-elle une société inclusive ? ★★★ *(4 pts)*

Rédige un paragraphe argumenté d'une dizaine de lignes en suivant les quatre étapes ; chaque étape s'appuie sur au moins un fait précis du cours (date, loi, chiffre, acteur). Tu présentes les arguments, pas ton avis personnel (1 point par étape).

a) Montre que les droits des personnes handicapées sont garantis par des textes, avec deux textes datés.

b) Montre, avec un chiffre, les progrès de l'école inclusive.

c) Montre, avec deux faits, que l'égalité réelle n'est pas atteinte.

d) Conclus avec deux moyens d'agir : un qui relève de l'État ou des associations, un qui relève de chacun.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).